



Caisse des Ecoles

Ville de Sarcelles

RS/RP

2026-09

Délibération

Séance du 13 mars 2026

Objet : Convention de partenariat entre la Caisse des écoles de la ville de Sarcelles et Mr Vladimir BOKOVA, Formateur occasionnel pour adultes, dans le cadre du Programme de Réussite Educative

L'an deux mille vingt-six, le treize mars à dix-huit heures, les membres du comité, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au Centre administratif, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, président de la Caisse des écoles.

Etaient présents :

Monsieur Patrick HADDAD (président de la Caisse des écoles), Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Mr Manuel ALVAREZ (adjoints au Maire), M. Christian SERANOT, M. Navaz MOUHAMADALY, Patricia HUCHER (conseillers municipaux), Mme Isabelle BENTZ, Mme Aziza BERKOUKI, Mme Nathalie COUGET, Mme Hayette ZERROUKI, Mme Denise LEMBA, M. Frédéric NICOLAS, M. Christian TERRAL (membres élus), M. Luc BENTZ (DDEN).

Etaient excusés :

Mme Shaïstah RAJA, Mme Chantal AHOUNOU (adjointes au Maire), M. Mohammed Ali ABCHICHE, Mme Corinne COMBES, Mme Bochra HACHANI (membres élus), Mme Anne-Laure PORTE, Mme Isabelle GALLOIS (Inspectrices de l'Education Nationale).

Représentés par pouvoir :

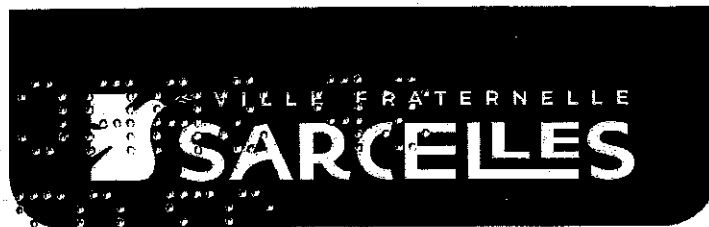
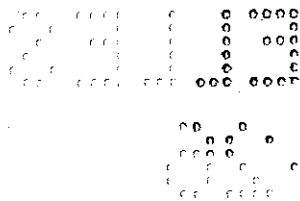
Mme Anne-Laure PORTE pouvoir est donné à Mme Hayette ZERROUKI (membre élue).

Mme Isabelle GALLOIS pouvoir est donné à M. Christian TERRAL (membre élu),

Le Comité,

Vu le Code d'action sociale et des familles,

Vu le Code de l'éducation,



Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (article 128)

Vu le décret n°2005-637 du 30 mai 2005, relatif aux Caisses des écoles et modifiant le code de l'éducation,

Vu la circulaire de la DIV du 14 février 2006, relative à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative,

Vu l'instruction du 28 novembre 2014, relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville,

Vu l'instruction interministérielle des ministères de l'Education nationale et de la Ville, du 10 octobre 2016, relative au Programme de Réussite Educative,

Vu la délibération n°2025-015 de la Caisse des écoles du 13 octobre 2025, relative à la signature de la convention avec l'Etat pour le financement du Programme de Réussite Educative,

Considérant que la Caisse des écoles de la ville de Sarcelles souhaite poursuivre le déploiement de politiques éducatives ambitieuses sur le territoire,

Considérant que la Caisse des écoles de la ville de Sarcelles souhaite renforcer les compétences et connaissances de l'équipe du Programme de Réussite Educative, dans le cadre des parcours individualisés,

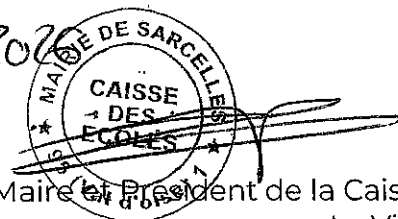
Sur le rapport présenté par le Président,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer la « Convention de partenariat » entre la Caisse des écoles de la ville de Sarcelles et Mr Vladimir BOKOVA, Formateur occasionnel pour adultes.

Fait et délibéré en séance le 13/03/2026



Pour le Maire et Président de la Caisse des Ecoles,
La Vice-présidente
Shaïstah RAJA